

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl



TOITURES

SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE

BITUME PLASTOMERE

ESHAGUM A 4 (TF/AF)

Valable du 11/04/2024 au 10/04/2029

Titulaire d'agrément :

BMI NEDERLAND BV
Heeswijk 155
NL-3417 GP Montfoort
Tel.: +31 (0)348 476 500
Site Web: www.bmigroup.com/nl
E-mail: info.nl@bmigroup.com

Distributeur :

BMI BELGIUM SRL
Wijngaardveld 25
BE-9300 Alost
Tél. : +32 (0)53 72 96 72
Site Web : www.bmigroup.com/fr-be
E-mail : info.be.icopal@bmigroup.com



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Zaventem
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux: Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification*



BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux: Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccabe - www.bccabe

* L'opérateur de certification désigné par l'UBAAtc asbl fonctionne conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).




AVANT-PROPOS

Ce document concerne une modification du texte d'agrément l'ATG 1883, valable du 26/06/2019 au 25/06/2024. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente
<ul style="list-style-type: none">- Nouveau nom du titulaire d'agrément et du distributeur.- Suppression des produits ESHABASE 260 Z/F et ESHABASE 460 EW.- Modification de masse surfacique et déchirure au clou ESHAGUM A 4 (TF/AF).- Modifications administratives.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBA_tc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA_tc.



RÉFÉRENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NIT 280		La toiture plate (révision de la NIT 215) (Buildwise)
NIT 244		Les ouvrages de raccord des toitures plates : principes généraux (Buildwise)
NIT 239		Fixation mécanique des isolants et étanchéités sur tôles d'acier profilées (Buildwise)
NIT 229		Les toitures vertes (Buildwise)
	2001	UEAtc Technical Guide for the assessment of Roof Waterproofing Systems made of reinforced APP or SBS modified bitumen sheets
Feuillelet d'Information UBAtc n°2012/02		L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4
		Les directives d'application du titulaire de l'Agrément

1 Objet

Cet agrément porte sur un système d'étanchéité pour toiture plate dont le domaine d'application est indiqué dans les fiches de pose (Tableau 12) et dans l'Annexe A (1).

Le système se compose des membranes d'étanchéité ESHAGUM A 4 (TF/AF) qui doivent être utilisées avec les produits auxiliaires décrits dans cet agrément en conformité avec les prescriptions d'exécution reprises dans le § 4.

Les membranes d'étanchéité sont soumises à une certification de produit selon le règlement de certification d'ATG d'application. Cette procédure de certification consiste en un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par une surveillance externe régulière effectuée par l'organisme de certification désigné par l'UBA^{ts} asbl.

De plus, l'agrément de l'ensemble du système repose sur l'utilisation des produits auxiliaires pour lesquels l'attestation de la conformité aux critères de prestation ou d'identification donnés au § 2.2 permet de garantir la confiance en leur qualité.

2 Matériaux, composants du système d'étanchéité de toiture

2.1 Membranes d'étanchéité

Tableau 1 – Membranes d'étanchéité

Nom commercial	Description
ESHAGUM A 4 TF	Membrane à base de bitume modifié plastomère armée d'un non-tissé de polyester renforcé de verre et recouverte en face extérieure de sable.
ESHAGUM A 4 AF	Membrane à base de bitume modifié plastomère armée d'un non-tissé de polyester renforcé de verre et recouverte en face extérieure d'une protection minérale.

Ces membranes peuvent être utilisées comme couche supérieure dans les systèmes d'étanchéité prévus dans cet agrément, à condition qu'elles soient utilisées conformément aux prescriptions reprises dans le § 4 et dans la fiche de pose.

2.1.1 Description des membranes

Les membranes ESHAGUM A 4 (TF/AF) sont obtenues par enrobage et surfacage d'une armature au moyen d'un liant de bitume plastomère.

Les caractéristiques des membranes sont données dans le Tableau 2.

Les membranes ESHAGUM A 4 (TF/AF) sont disponibles en une épaisseur de 4,0 mm.

Tableau 2 – ESHAGUM A 4 (TF/AF)

Caractéristiques d'identification	ESHAGUM A 4		
	TF	AF	
Type d'armature	PY+V195		
Type de mélange	A		
Membrane			
Épaisseur [mm]	±5 %	4,0	4,0 ⁽¹⁾
Masse surfacique [kg/m ²]		4,80 ± 10 %	5,80 ± 15 %
Longueur nominale [m]		≥ 7,50	≥ 7,50
Largeur nominale [m]		≥ 1,000	≥ 1,00
Finition			
Face supérieure			
Protection minérale	-		X
Talc/craie/sable	X		-
Face inférieure			
Film thermofusible	X		X
Usage (membrane concernée)			
En indépendance	X		X
Soudée	X		X
Collée à froid	-		-
Dans le bitume chaud	-		-
Fixée mécaniquement (dans le recouvrement)	-		-
Application (systèmes d'étanchéité)			
Monocouche	-		-
Multicouche	X		X

⁽¹⁾: Mesurée sur la lisière

⁽¹⁾: Cette annexe A fait partie intégrante du présent ATG.

Les caractéristiques des éléments entrant dans la composition des membranes ESHAGUM A 4 (TF/AF) sont données dans le Tableau 3 (armature) et le Tableau 4 (liant).

Tableau 3 – Armature

Caractéristiques d'identification		PY+V195
Type		Non-tissé de polyester renforcé de verre
Masse surfacique [g/m ²]	±15 %	195
Résistance à la traction [N/50 mm]	±20 %	
longitudinale		440
transversale		400
Élongation à la charge max. [%]	± 15 %abs	
longitudinale		30
transversale		30

Tableau 4 – Liant

Caractéristiques d'identification		A
Type		Plastomère
Pénétrabilité à 60 °C [1/10 mm]		≥ 50
Point de ramollissement (B&A) [°C]		≥ 150
Teneur en cendre [%]	± 5 %abs	(1)
Souplesse à basse température [°C]		≤ (1)

(1): Connue par l'organisme de certification

Les liants utilisés pour la fabrication des membranes ESHAGUM A 4 (TF/AF) sont composés d'un mélange de bitume et de plastomères ainsi que d'une certaine quantité de charge. Les proportions des liants sont connues par l'organisme de certification et ne sont pas rendues publiques.

2.1.2 Performances des membranes

Les performances des membranes ESHAGUM A 4 (TF/AF) sont données dans le § 5.1 du Tableau 11.

2.2 Produits auxiliaires

2.2.1 Produits bitumineux auxiliaires

Les sous-couches bitumineuses pour lesquelles la conformité à la PTV 46-002 est certifiée (BENOR) peuvent être utilisées dans le cadre du présent ATG.

Les sous-couches sous certification BENOR sont visibles sur le site www.bcca.be.

Une attention particulière sera portée à la compatibilité des produits bitumineux auxiliaires avec les membranes d'étanchéité utilisées.

2.2.2 Sous-couches

Dans le cadre du présent ATG, les sous-couches ci-après décrites ont été soumises à un examen d'agrément et à une certification limitée par un opérateur de certification désigné par l'UBAAtc asbl.

Ceci comprend les éléments suivants :

- Le produit a été identifié à l'aide d'essais types initiaux.
- Le produit est traçable.
- Le produit est contrôlé par le fabricant et les résultats de ces contrôles sont vérifiés par l'organisme de certification.
- Chaque année, le produit est soumis à des essais de contrôle externes.

2.2.2.1 ESHABASE V3, ESHABASE V4

Les sous-couches ESHABASE V3, ESHABASE V4 sont obtenues par enrobage et surfacage d'une armature en voile de verre au moyen d'un liant bitumineux polymère.

Tableau 5 – ESHABASE V3, ESHABASE V4

Caractéristiques d'identification	ESHABASE	
	V3	V4
Épaisseur [mm]	±5 %	3,0 4,0
Longueur [m]		≥ 10,00 ≥ 10,00
Largeur [m]		≥ 1,000 ≥ 1,000
Teneur en particules extractibles [g/m ²]		≥ 1.900 ≥ 2.700

Prestation

Résistance à la traction [N/50 mm] -20 %	
Longitudinale	375
Transversale	215
Souplesse à basse température [°C]	≤ -3
Résistance au fluage à température élevée [°C]	≥ +90

Usage (membranes concernées)

En indépendance	X
Soudée	X
Collée à froid	-
Dans le bitume chaud	-
Autocollante	-
Fixée mécaniquement	-

2.2.2.2 ESHABASE P3 et ESHABASE P4

Les sous-couches ESHABASE P3 et ESHABASE P4 sont obtenues par enrobage et surfacage d'une armature en polyester au moyen de bitume polymère.

Tableau 6 – ESHABASE P3 et ESHABASE P4

Caractéristiques d'identification	ESHABASE		
	P3	P4	
Épaisseur [mm]	±5 %	3,0	4,0
Longueur des rouleaux [m]		≥ 10,00	≥ 10,00
Largeur des rouleaux [m]		≥ 1,000	≥ 1,000
Teneur en particules extractibles [g/m ²]		≥ 1.900	≥ 2.700
Performance			
Stabilité dimensionnelle [%]			
longitudinale		≤ 0,6	
Résistance à la traction [N/50 mm] -20 %			
longitudinale		600	
transversale		400	
Élongation à la charge max. [%]			
±15 %abs			
longitudinale		25	
transversale		30	
Résistance à la déchirure au clou [N]			
longitudinale		≥ 125	
transversale		≥ 125	
Souplesse à basse température [°C]		≤ -3	
Résistance au fluage à température élevée [°C]		≥ +90	
Usage (membranes concernées)			
En indépendance		X	
Soudée		X	
Collée à froid		-	
Dans du bitume chaud		-	
Autocollante		-	
Fixée mécaniquement		X	

2.2.3 Vernis d'adhérence

2.2.3.1 Vernis d'adhérence ICOPAL ELASTO PRIMER

Le vernis d'adhérence ICOPAL ELASTO PRIMER est un primaire à base de bitume élastomère sans solvant. Il est utilisé pour l'imprégnation à froid des supports et sert de couche d'accrochage.

Tableau 7 – ICOPAL ELASTO PRIMER

Caractéristiques d'identification	ICOPAL ELASTO PRIMER	
Masse volumique [kg/l]	±5 %	1,00
Extrait sec (12 h à 110 °C) [%]	±10 %rel	38,0
Viscosité Brookfield [Pa.s]		Env. 0,1
Prestation		
Consommation à la pose [kg/m ²]		0,1 à 0,3 ⁽¹⁾
Temps de séchage [h]		1 à 2 ⁽¹⁾
Durée de conservation [mois]		12

⁽¹⁾: En fonction de la rugosité et la nature du support

Le vernis d'adhérence ICOPAL ELASTO PRIMER fait partie du système décrit, mais ne fait pas partie du présent agrément et n'est pas soumis à la certification.

2.2.3.2 Primaire ICOPAL PRIMER

Le vernis d'adhérence ICOPAL PRIMER est un primaire à base de bitume élastomère sans solvant. Il est utilisé pour l'imprégnation à froid de supports, tels que le béton, le bois, le métal, les membranes bitumineuses existantes et sert de couche d'accrochage.

Tableau 8 – ICOPAL PRIMER

Caractéristiques d'identification	ICOPAL PRIMER	
Masse volumique [kg/l]	±5 %	0,88
Extrait sec (12 h à 110 °C) [%]	±10 %rel	54
Viscosité Brookfield [Pa.s]		Env. 0,1
Prestation		
Consommation à la pose [kg/m ²]		0,1 à 0,3 ⁽¹⁾
Temps de séchage [h]		1 à 2 ⁽¹⁾
Durée de conservation [mois]		12

⁽¹⁾: En fonction de la rugosité et la nature du support

Ce primaire ICOPAL PRIMER fait partie du système, mais ne relève pas de cet agrément et ne tombe pas sous certification.

2.2.4 Isolant thermique

L'isolant thermique doit faire l'objet d'un Agrément Technique avec certification (ATG) pour application en toiture.

2.2.5 Couches de désolidarisation

Tableau 9 – Couches de désolidarisation

Type	Masse surfacique [g/m ²]
Voile de verre	≥ 50
Non-tissé de polyester	≥ 150

Les couches de désolidarisation font partie du système décrit, mais ne font pas partie du présent agrément et ne sont pas soumises à la certification.

2.2.6 Pare-vapeur

Le choix, l'utilisation et la mise en œuvre des pare-vapeur se réfèrent au paragraphe 6 de la NIT 280.

Les pare-vapeur font partie du système décrit, mais ne font pas partie du présent agrément et ne sont pas soumis à la certification.

3 Fabrication et commercialisation

3.1 Membranes

Les membranes ESHAGUM A 4 (TF/AF) sont fabriquées dans l'usine de BMI PRODUCTIE NEDERLAND BV à Groningen (NL).

Marquage: les rouleaux de membranes sont pourvus d'un marquage reprenant le nom du produit, le Titulaire de l'agrément, le logo de la marque ATG et le numéro d'ATG. Les dimensions (épaisseur, longueur, largeur) et le type d'armature sont également appliqués sur les rouleaux.

Les rouleaux sont conditionnés en palettes sous une housse thermorétractable.

Le code de production est également appliqué sur le rouleau et/ou sur la housse rétractable.

La firme BMI BELGIUM BV assure la commercialisation des membranes.

3.2 Produits auxiliaires

Les sous-couches ESHABASE V3, ESHABASE V4, ESHABASE P3 et ESHABASE P4 sont fabriquées dans l'usine de BMI PRODUCTIE NEDERLAND BV à Groningen (NL).

Les autres produits auxiliaires sont fabriqués par ou pour la firme BMI NEDERLAND BV.

La firme BMI BELGIUM SRL assure la commercialisation des produits auxiliaires.

4 Conception et mise en œuvre

4.1 Conditions hygrothermiques – pare-vapeur

Cf. NIT 280.

4.2 Pose de l'étanchéité de toiture

L'étanchéité de toiture est posée conformément à la NIT 280.

En cas de pose en indépendance sous lestage, conformément aux prescriptions de la NIT 280, la pente de toiture s'établit au maximum à 5 % en cas de gravier et à 10 % en cas de dalles.

La fiche de pose reprend la composition de l'étanchéité de toiture en fonction du type de pose et de la nature du support dépendant ou non des prescriptions feu de l'A.R. du 07/07/1994 et des révisions du 19/12/1997, du 04/04/2003, du 01/03/2009, du 12/07/2012, du 07/12/2016 et du 20/05/2022.

Le recouvrement des lés est d'au moins 80 mm pour les joints longitudinaux et d'au moins 150 mm pour les joints en about de lé. Cette dernière valeur peut être réduite à 100 mm pour les membranes ESHAGUM A 4 (TF/AF) vu que la stabilité dimensionnelle de la membrane est inférieure ou égale à 0,3 %.

La jonction est réalisée par soudage à la flamme sur toute la largeur du recouvrement, lequel est ensuite soigneusement comprimé.

Pour obtenir une bonne soudure, une petite quantité de bitume doit refluer du recouvrement.

L'utilisation de l'étanchéité avec un système de toiture verte extensive est autorisée, moyennant la pose d'une feuille PE (LPDE, épaisseur min. 0,4 mm avec un recouvrement de min. 1 m) sur toute la surface. Une attention particulière est portée à la réalisation d'un relevé de la feuille PE au droit des détails et des excroissances. Les toitures vertes intensives, pour lesquelles un essai de résistance aux racines selon le NBN EN 13948 est exigé, font l'objet d'un ATG séparé (cf. NIT 229).

4.3 Détails de toiture

En ce qui concerne les joints de dilatation, les relevés, les rives et les chéneaux, il y a lieu de se référer à la NIT 244 et aux prescriptions du Titulaire de l'agrément.

Concernant la sécurité au feu, les détails de toiture doivent être exécutés de manière à ce que les fuites d'air soient évitées.

4.4 Stockage et préparation du chantier

Cf. NIT 280.

4.5 Résistance au vent

La résistance au vent de l'étanchéité est déterminée à partir de la charge au vent prévue. Celle-ci est calculée selon le Feuillelet d'Information UBAtc n°2012/02 (UBAtc).

Les valeurs de calcul qui doivent être prises en compte pour le dimensionnement de la résistance au vent sont données dans le Tableau 10.

Tableau 10 – Valeurs de calcul de résistance au vent (système d'étanchéité)

Application	Système	Valeur de calcul
Pose en indépendance (LLs)	Le lestage sera dimensionné selon le Feuillelet d'Information UBAtc n°2012/02 – « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 » (UBAtc)	
Pose en adhérence totale	Soudé (TSs)	3.000 Pa ⁽¹⁾
Fixation mécanique	Sous-couche fixée mécaniquement sur tôle d'acier profilée, couche finale en adhérence totale (MVs)	450 N/fixation ⁽²⁾

Ces valeurs de calcul doivent être comparées aux valeurs de calcul pour l'isolant thermique des toitures (cf. ATG de l'isolant).

La valeur de calcul la plus basse sera prise en compte.

⁽¹⁾: Cette valeur résulte de l'expérience.

⁽²⁾: Les fixations mécaniques répondent aux conditions suivantes :

- Le diamètre minimum des vis est de 4,8 mm
- Les vis sont pourvues d'une pointe adaptée
- La valeur d'arrachement statique minimale de la vis est de 1.350 N (tôle d'acier 0,75 mm)
- L'épaisseur minimale des plaquettes est de 1,0 mm pour les plaquettes planes et de 0,75 mm pour les plaquettes profilées.

- La résistance à la corrosion minimale est de 15 cycles EOTA.

Les valeurs de calcul mentionnées sont comparables à l'effet d'une action du vent présentant une période de retour de 25 ans, telle qu'indiquée dans le Feuillelet d'information 2012/02 de l'UBAtc « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 » (UBAtc).1

En cas d'utilisation des valeurs de calcul mentionnées, il convient de respecter la fiche de pose.

5 Performances

- Les performance des membranes ESHAGUM A 4 (TF/AF) sont reprises dans le § 5.1 du Tableau 11.

Dans la colonne « UEAtc/UBAtc » sont repris les critères d'acceptation fixés par l'UEAtc et/ou par l'asbl UBAtc. Dans la colonne « Critères évalués » sont repris les critères que le Titulaire d'agrément a lui-même fixés.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles réalisés et fait partie de la certification produit.

- Les performances du système d'étanchéité de la toiture sont reprises dans le § 5.2 du Tableau 11 (pour les membranes ESHAGUM A 4 (TF/AF)).

Dans la colonne « UEAtc/UBAtc » sont repris les critères d'acceptation fixés par l'UEAtc et/ou par l'asbl UBAtc. Dans la colonne « Critères évalués » sont repris les critères que le Titulaire d'agrément a lui-même fixés.

Tableau 11 – ESHAGUM A 4 (TF/AF)

Caractéristiques	Méthodes d'essai	Critères UEAtc/UBAtc ⁽¹⁾	Critères évalués ESHAGUM A 4		Essais évalués ⁽²⁾
			TF	AF	
Épaisseur [mm]	NBN EN 1849-1	MDV ($\geq 3,0/4,0$ ⁽³⁾) ± 5 %	4,0 ⁽⁴⁾		X
Stabilité dimensionnelle [%]	NBN EN 1107-1				
Longitudinale		$\leq 0,5/0,3$ ⁽³⁾	$\leq 0,3$		X
Étanchéité à l'eau	NBN EN 1928	Étanche à 10 kPa	Étanche à 10 kPa		X
Résistance à la traction [N/50 mm]	NBN EN 12311-1				
Longitudinale		MDV ± 20 %	700		X
Transversale		MDV ± 20 %	700		X
Élongation à la charge maximale [%]	NBN EN 12311-1				
Longitudinale		MDV ± 15 %abs	18		X
Transversale		MDV ± 15 %abs	25		X
Résistance à la déchirure (au clou) [N]	NBN EN 12310-1				
Longitudinale		$\geq 50/150$ ⁽³⁾	≥ 175		X
Transversale		$\geq 50/150$ ⁽³⁾	≥ 175		X
Souplesse à basse température [°C]	NBN EN 1109				
Initiale		≤ -5	≤ -10		X
Après 28 jours à 80 °C		$\leq MV$	≤ 0		X
Après 6 mois à 70 °C	(NBN EN 1296)	≤ 0 et $\Delta \leq 15$ °C	≤ 0 et $\Delta \leq 15$ °C		X
Résistance au fluage à température élevée [°C]	NBN EN 1110				
Initiale		≥ 120	≥ 130		X
Après 6 mois à 70 °C	(NBN EN 1296)	≥ 110	≥ 110		X
Adhérence de la protection minérale [%]	NBN EN 12039	$\Delta \leq 30$ %	/	15 ± 15 %abs	X

Tableau 11 (suite) – ESHAGUM A 4 (TF/AF)

Caractéristiques	Méthodes d'essai	Critères UEAtc/UBAtc ⁽¹⁾	Critères évalués ESHAGUM A 4		Essais évalués ⁽²⁾
			TF	AF	

5.2 Prestations du système

5.2.1 Système de toiture

Poinçonnement statique [Classe L]	NBN EN 12730				
EPS 100	Méthode A	≥ MLV / L15 ⁽³⁾	≥ L15		X
Béton	Méthode B	≥ MLV / L15 ⁽³⁾	≥ L10		X
Résistance au choc [mm]	NBN EN 12691				
Aluminium	Méthode A	≥ MLV	≥ 1.000		X
EPS 150	Méthode B	≥ MLV	≥ 1.250		X

5.2.2 Joints de recouvrement

Résistance au pelage des joints [N/50 mm]	NBN EN 12316-1				
Initiale		≥ 40	≥ 40		X
après 28 jours à 80 °C		≥ 25 et Δ ≤ 50 %	≥ 25 et Δ ≤ 50 %		X
Résistance au cisaillement des joints [N/50 mm]	NBN EN 12317-1				
Initiale		≥ 500 ⁽⁵⁾	≥ 500 ⁽⁵⁾		X
Après 28 jours à 0 °C		≥ 500 ⁽⁵⁾	≥ 500 ⁽⁵⁾		X

⁽¹⁾ : MDV = Manufacturer's Declared Value / MLV = Manufacturer's Limiting Value

⁽²⁾ : X = testé et conforme au critère du Titulaire de l'agrément

/ = non pertinent

⁽³⁾ : Multicouche/monocouche

⁽⁴⁾ : Mesurée sur la lisière pour les membranes avec protection minérale

⁽⁵⁾ : Ou rupture hors joint

Caractéristiques	Méthodes d'essai	Essais évalués
------------------	------------------	----------------

5.2.3 Essais au vent (pour les valeurs de calcul, voir le Tableau 10, § 4.5)

Pas d'essai effectué.

5.2.4 Résistance chimique

La membrane résiste à l'action de la majorité des produits, mais pas à certaines substances telles que : l'essence, le pétrole, le benzène, les solvants organiques, les graisses, les huiles, les goudrons, les détergents et produits d'oxydation concentrés et à haute température. En cas de doute, l'avis du Titulaire de l'agrément ou de son représentant sera demandé.

6 Directives d'utilisation

6.1 Accessibilité

Seuls les revêtements d'étanchéité pourvus d'un dallage ou d'un revêtement équivalent sont accessibles. L'accès aux autres revêtements est permis exclusivement à des fins d'entretien.

6.2 Entretien

L'entretien de l'étanchéité de toiture et de sa protection sera effectué annuellement avant et après l'hiver. Il porte sur les points tels que mentionnés dans la NBN B46-001 ou ceux mentionnés dans la NIT 280.

6.3 Réparation

Les réparations d'un revêtement d'étanchéité de toiture ou de sa protection seront réalisées au moyen des mêmes matériaux que ceux qui ont été utilisés. Les réparations seront effectuées avec soin et conformément aux prescriptions du Titulaire de l'agrément.

Fiche de pose de la membrane ESHAGUM A 4 (TF/AF)

Les fiches de pose ci-dessous apportent un complément d'explication au Tableau 2 et mentionnent les types de membranes et leurs techniques de pose en fonction du support, conformément aux exigences incendie, telles que prévues par l'A.R. du 07/07/1994 (y compris les modifications reprises dans l'A.R. du 19/12/1997, dans l'A.R. du 04/04/2003, dans l'A.R. du 01/03/2009, dans l'A.R. du 12/07/2012, dans l'A.R. du 07/12/2016 et dans l'A.R. du 20/05/2022). Les codes ont été repris de la NIT 280.

Pour les poses signalées par un **symbole de couleur**, l'annexe A mentionne de façon détaillée les systèmes de toiture répondant aux exigences incendie telles que décrites précédemment.

Symbole et nom des produits :

◆ = ESHAGUM A 4 (TF/AF)

Symbole utilisé :

O = l'application n'est pas prévue dans le cadre du présent agrément

Possibilités de pose : voir le Tableau 12 + prescriptions de la NIT 280.

Tableau 12 – Fiche de pose

Système de pose	A.R.	Couche de protection lourde (ballast, dalles, ...)	Sous-couche	Support														
				PU	PF	EPS	EPS	CG	revé CG	MW	Anc	E	pe	Béto	Λ	pe	F	bxi
				(a)	(a)	(a)	(b)	(a)	(c)	(d)	(e)	(e)(f)	(f)					
Pose en indépendance ⁽¹⁾																		
Couche finale soudée	d'application	Sans	(couche de désolidarisation)+ ESHABASE V3 ⁽²⁾	Non autorisée														
		Avec		◆	◆	◆	◆	O	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Multicouche (LLs)	pas d'application	Sans		Non autorisée														
		Avec		◆	◆	◆	◆	O	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆

Tableau 12 (suite 1) – Fiche de pose

Système de pose	A.R.	Couche de protection lourde (ballast, dalles, ...)	Sous-couche	Support															
				PU	PF	EPC		CG	CG	MW	Anc	E	pt	Béte	Λ	pt	F	bé	Plar
				(a)	(a)	(a)	(b)	(a)	(c)	(d)	(e)	(e)(f)	(f)						
Pose en adhérence totale																			
Couche finale soudée Multicouche (TSs)	d'application	Sans	(vernis d'adhérence)+ ESHABASE V3 ⁽²⁾	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
		Avec		○	○	○	○	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	
	pas d'application	Sans		○	○	○	○	◆	◆	◆	◆	◆							
	Avec	○		○	○	○	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆

Tableau 12 (suite 2) – Fiche de pose

Système de pose	A.R.	Couche de protection lourde (ballast, dalles, ...)	Sous-couche	Support																		
				Tôle d'acier profilée +																		
				PU	PF	EPS		CG	revê CG	MW	Anc		E	l	E	l	F	P	F	€	lié	Plar
(a)	(a)	(a)		(c)	(d)																	
Sous-couche fixée mécaniquement, couche finale en adhérence totale (g)																						
Couche finale soudée	d'application	Sans	ESHABASE P3 vissée ⁽³⁾	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
		Avec		◆	◆	◆	◆	O	O	◆	◆	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
Multicouche (MVs)	pas d'application	Sans		◆	◆	◆	◆	O	O	◆	◆	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	d'application	Avec		◆	◆	◆	◆	O	O	◆	◆	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

(1): La protection lourde doit également garantir la résistance au vent du système d'étanchéité (voir § 4.5).

(2): Les sous-couches ESHABASE V3 peuvent être remplacées par des sous-couches ESHABASE V4, ESHABASE P3, ESHABASE P4 ou des sous-couches certifiées BENOR V3, V4, P3, P4, V3-PB, V4-PB, P3-PB, P4-PB, V3-APP, V4-APP, P3-APP, P4-APP, V3-SBS, V4-SBS, P3-SBS, P4-SBS.

(3): Les sous-couches ESHABASE P3 peuvent être remplacées par des sous-couches ESHABASE P4 ou des sous-couches certifiées BENOR P3, P4, EP2, P3-PB, P4-PB, EP2-PB, P3-APP, P4-APP, EP2-APP, P3-SBS, P4-SBS ou EP2-SBS.

(a): PU/PF/EPS/CG : l'isolant est toujours revêtu d'un parement adapté.

(b): CG non revêtu : la première couche est posée en adhérence totale soit collée à l'aide de bitume chaud sur le CG ; soit soudée, collée à froid ou en application autocollante sur le glacis de bitume refroidi appliqué sur le CG.

(c): MW / EPB : L'isolant est recouvert d'un revêtement soudable si nécessaire.

(d): Ancienne étanchéité : il convient d'effectuer un examen de compatibilité.

(e): Béton/béton cellulaire : le béton doit être propre et sec.

(f): Béton cellulaire/bois : des bandes indépendantes sont posées sur les joints (hormis en cas de pose en indépendance).

(g): Le nombre de fixations mécaniques à prévoir est déterminé par une étude au vent dans laquelle les valeurs d'arrachement des fixations seront prises en compte.

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 1883 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBA^{Atc}, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "TOITURES", accordé le 17 décembre 2014. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 11 avril 2024.

Pour l' UBA^{Atc} , garante de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Secrétaire général	 Benny De Blaere Directeur
Pour les opérateurs		
Buildwise	 Olivier Vandooren Directeur	
SECO Belgium	 Bernard Heiderscheidt Directeur	
BCCA	 Olivier Delbrouck Directeur	

BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél.: +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :





ANNEXES

ANNEXE A ⁽¹⁾

Résistance à un feu extérieur des systèmes repris dans l'Agrément technique ATG

Index 0 : 11/04/2024 ⁽²⁾

Conformément à Arrêté Royal (A.R.) du 07/07/1994, l'A.R. du 19/12/1997, l'A.R. du 04/04/2003, l'A.R. du 01/03/2009, l'A.R. du 12/07/2012, l'A.R. du 07/12/2016 et l'A.R. du 20/05/2022, les bâtiments sont divisés en 2 catégories :

1. Les bâtiments pour lesquels les A.R. ne sont pas d'application, à savoir :
 - Les bâtiments ayant au maximum deux niveaux et une superficie totale inférieure ou égale à 100 m²,
 - Les maisons unifamiliales.
2. Les bâtiments pour lesquels les A.R. sont d'application :

Les systèmes de toiture repris dans le présent Agrément Technique ATG doivent être recouverts d'une protection lourde (p.ex. ballast, dalles, ...), conformément à la décision de la Commission Européenne du 06/09/2000 (relative à la mise en œuvre de la directive 89/106/CEE du Conseil en ce qui concerne la performance des couvertures de toiture exposées à un incendie extérieur) qui permet de considérer que cette protection lourde répond aux exigences des A.R. concernant le comportement au feu.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de procéder à des essais pour déterminer la résistance à un feu extérieur des systèmes de toitures concernés repris dans le présent Agrément Technique.

Nota 1 : par « ballast », on entend du « gravier répandu en vrac d'une épaisseur d'au moins 50 mm ou une masse d'au moins 80 kg/m² (granulométrie maximale de l'agrégat : 32 mm ; minimale : 4 mm) ».

Nota 2 : par « dalles », on entend des « dalles minérales d'au moins 40 mm d'épaisseur ».

⁽¹⁾ : Cette annexe est partie intégrante de l'agrément technique auquel elle se réfère .

⁽²⁾ : L'index de la version à jour de l'Annexe A peut être contrôlé sur le site de l'asbl UBAtc, www.butgb-ubatc.be.